

ADSAO

15 MARS 1932

Prix : 1 franc

AUTO-GARAGE BRESTOIS

38-40-42, rue Colbert - BREST

Téléphones 20-52 28-77

Plein centre ville

Réparations générales pour voitures
de toutes marques
par mécaniciens
& électriciens spécialistes

Agence des Automobiles, Tracteurs
Moteurs Industriels & Marins

RENAULT

Accessoires et pièces détachées

Succursales à :

CHATEAULIN, Tél. 48

MORGAT, Tél. 13

CAMARET, Tél. 27

Entreprise de Fumisterie — Chauffage Central
& Plomberie Sanitaire

Maison fondée en 1882

Téléphone 21-22

Anciennes Maisons J. PEDRAZZI
& PACRA - FROMENT

R. ZELL

Successeur

Ingénieur diplômé de l'Ecole spéciale des Travaux Publics

Entrepreneur des Chemins de Fer

de la Marine et de la Ville de Brest

37, Rue Jean Macé

BREST

BREST

Grandeur naturelle



MARQUE DÉPOSÉE

Demandez à votre Fournisseur

LE DOUBLET

le meilleur des Boulets
qui convient parfaitement
aux cuisinières

FABRIQUÉ par la

Société de HOUILLES
DELMAS-VIELJEUX, GRAIGOLA

(Anciens Etablissements BASTIT)

62, Quai de la Douane - BREST

Téléphone 20-29

Cabinet d'affaires fondé en 1895

E. MONNIER,

Membre du Syndicat National
des Hommes d'affaires de France

Location, Vente et Gérance d'Immeubles et Propriétés

FONDS DE COMMERCE ET D'INDUSTRIES

Assurances - Renseignements commerciaux

Téléph. 21-27 23 bis, Rue Jean Macé - BREST Téléph. 21-27

AJUSTAGE - TOURS - ÉLECTRICITÉ
Soudure Autogène - Recharges d'Accumulateurs

Téléph. 28-75

R. C. Brest 9445

STOCK MICHELIN

GARAGE JULIEN BONNET

Concessionnaire exclusif des Automobiles

MATHIS

19, Rue Traverse

BREST

Klenved ar c'henou hag an dent

A. LAPIQUONNE

Succr de L. JÉZEQUEL

Tenner dent

Lorette gant skol-vedesinerz Paris

A denn an dent hep poan hag a laka dent nevez, war aour
ha war gaoutchouk, hervez ar skouerion diveza

Gwarantisa a ra e labour

RESEO A RA :

Bep Lun, e LESNEVEN, Hôtel Le Roux, ha bep Sadorn, e
BRASPARTS hag er Faou. — Ar c'habinet a gonsultationou a
zo digor e Brest, 4, passage Saint-Martin, aboue 9 eur betek
kreisteiz, ha da 2 eur betek 6 eur.

Tél. 20-16.

Pour tout ce qui concerne

le dessin, l'aquarelle, la peinture
à l'huile, le pastel, la pyrogravure,
les métaux et cuirs repoussés,

ADRESSEZ-VOUS A LA

Galerie SALUDEN

14, rue Traverse

et place Sadi-Carnot — BREST

La Vue c'est la Vie

BLANDEAU

Opticien diplômé I. C. O. P.

Place Wilson - BREST

Tout le stock de Kodaks

Développe dans la journée

TIERCELET

Nouveautés

LITTÉRATURE GÉNÉRALE

André BROULET

38, Rue Emile Zola - BREST

Téléph. 32.02

AUX GALERIES S'-MARTIN

108, Rue Jean Jaurès — BREST

NOUVEAUTÉS

CONFECTION POUR HOMMES & DAMES

POURQUOI ?

Ne jouissez-vous pas des joies artistiques mises à votre portée par la Science ?

Vous pouvez entendre chaque jour, chez vous, grâce à la T. S. F., des concerts, des conférences, des cours, des informations.

Demandez à la maison RADIO-ART, 14, Place de la Tour d'Auvergne, et 32, rue Kéréon, à Quimper, une démonstration de ses appareils si simples, si faciles à manier.

Appareils Radio-Art, Philips, Ducretet, etc., Phonos et disques des grandes marques Columbia, Odéon, Polydor, Parlophone, etc...

Affaiblis, Anémiés

Vos forces reviendront vite si vous savez faire choix d'un fortifiant de premier ordre, à la fois tonique et dépuratif.

L'« **ULMINUCINE MOREUL** » est ce fortifiant. A base d'iode et de phosphate, cette incomparable préparation rend à tous la santé. Enfants faibles, jeunes filles dont la formation est difficile, femmes à l'époque critique, personnes de tout âge épuisées par une longue maladie, ce qu'il faut à tous c'est l'**Ulinucine Moreul**.

Prix : Grand flacon : 29 francs;

Demi-flacon : 15 francs;

Petit flacon : 10 francs.

Si vous toussiez, prenez du *Sirap Celtique*, un de ceux qui sont la plus estimés. Prix : 12 francs.

2^e Année

MARS 1932

L'ADSAO

REVUE MENSUELLE

d'éducation et d'action bretonnes

Organe officiel de la Fédération Adsao

Abonn' : Bretagne 10 fr.	ADMINISTRATION :	Secrétariat de Rédaction :
France. 15 -	149, Rue de la Vierge	Cité d'Antin
Etranger 20 -	== BREST ==	= BREST =

LE RÉGIONALISME DANS LES PARTIS FRANÇAIS

SOUS LA BANNIÈRE DU ROI

VIVENT « LES RÉPUBLIQUES RÉGIONALES ! »

Pour trouver ce candidat royaliste, qui s'intitule indépendant de droite, j'ai dû courir jusqu'aux rives de la Loire.

Il composait un discours. Et comme je m'excusais de l'interrompre :

— *Vous plaisantez, s'écria-t-il aimablement: c'est moi qui vous sais gré d'être venu de si loin...*

— *Pour embrasser un frère.*

— *Un frère breton de la tête aux pieds. Je viens justement de coudre à ma profession de foi le couplet régionaliste. Je me flatte qu'il vous plaira. Ecoutez :*

« La centralisation napoléonienne et démocratique a étouffé la vitalité de nos provinces françaises.

L'Etat royal, se débarrassant d'un fardeau dont meurt peu à peu l'Etat républicain, permettra aux citoyens de reprendre conscience de leurs capacités et de leur valeur, au sein des provinces dont la direction leur sera rendue.

« Nous avons, écrit Maurras, un gouvernement républicain et une administration monarchique: le bien public exige que cet ordre paradoxal soit renversé.

« *L'administration doit être républicaine, puisqu'elle doit servir le public, le gouvernement, monarchique puisqu'il doit le gouverner. Ce qui importe, en effet, à la vie des administrés, c'est la liberté; ce qui importe à la vie politique d'une nation, c'est l'autorité, condition de l'esprit de suite, de la décision et de la responsabilité (1).* »

Peu à peu, à mesure que les citoyens, libérés du joug administratif moderne, commenceront à respirer, encouragés par les conseils du Prince, des Parlements autonomes se constitueront dans les provinces. Ils grouperont tout d'abord les producteurs, les délégués de ces Conseils économiques régionaux dont nous parlions plus haut. Ainsi l'industrie, l'agriculture, le commerce seront représentés par leurs techniciens. S'y joindront, les représentants qualifiés des Eglises, des cultes, reconnus ou tolérés, des professions libérales, les chefs des groupements de Pères de familles. Et c'est ce grand Conseil, cette Cour souveraine qui administrera librement la Province « sous le contrôle supérieur mais éloigné de l'Etat (2). » Ainsi se reconstituera très rapidement — cela se fait insensiblement partout dès maintenant — la base de la pyramide nationale.

Partout se formeront des républiques régionales, professionnelles, corporatives et familiales qui apporteront aux Français des avantages qu'ils ignorent et des libertés qu'ils ne connaissent plus. Ils auront la fierté légitime d'être vraiment chez eux, de commander chez eux, dans leur province, dans leur profession, dans leur cité, dans leur famille, là où ils sont compétents. » (3)

— *Que dites-vous de mon couplet?*

— *Que je suis ravi, cher Monsieur, de l'entendre sur des lèvres éloquentes. Je comprends, moi démocrate, que devant un tel programme, notre Le Goffic se soit écrié: « Si la Monarchie savait et pouvait le réaliser, il n'y a pas un bon citoyen qui ne dût s'y rallier tout de suite. » Mais les rois s'en vont...*

— *Et la France mourra de s'être passée d'eux, conclut mélancoliquement le candidat indépendant.*

(1) Maurras. Enquête.

(2) Id.

(3) D^r Le Pannetier de Boissay (Tract).

AU PARTI DÉMOCRATE AVEC M. PAGÈS POUR LA LIBRE CITÉ

Je salue un confrère.

Ecrivain solide et brillant, sociologue averti, il rédige chaque matin le premier-Paris du plus grand quotidien de Bretagne.

— *Vous reconnaissez, lui demandai-je, en lui montrant une publication de 1905?*

— *Si je reconnais! Donnez vite.*

Et ses yeux avidement parcoururent l'article publié naguère sur la « Libre Cité ».

— « Vous voulez, y écrivait-il, aider le peuple à prendre conscience de ses devoirs et de ses intérêts sociaux. Transformez dès lors, et sans retard, l'état politique et administratif du pays. Il ne s'agit point de changer la forme prétendue républicaine du gouvernement; la République n'est pas une « erreur nationale », comme disait Le Play. Il s'agit, au contraire, de rendre le fond des institutions conforme à leur apparence. Nous sommes régis encore à cette heure, nul ne le conteste, par une législation civile et administrative qui n'a point changé dans ses dispositions de principe depuis Napoléon I^{er}. On a seulement couvert du nom de République la vieille organisation impériale conçue dans le despotisme et pour le despotisme, dans la centralisation et pour la centralisation. Les groupements locaux sont systématiquement frappés d'impuissance et notre pays se meurt de congestion.

« C'est là le danger qu'il faut avant tout conjurer. Il est urgent, à coup sûr, de réformer les mœurs familiales et les habitudes professionnelles; mais il est plus pressant encore d'obtenir la liberté d'action et de vie pour les organismes locaux, car cela donnera aux jeunes générations, avec l'initiative civique, le sens des responsabilités personnelles et sociales...

« ...Avec tous les bons Français, nous éprouvons une sorte de terreur à sentir la main de l'Etat peser chaque jour davantage sur nos têtes; nous reconnaissons hautement la néces-

sité d'une décentralisation rapide, tant au point de vue de la prospérité générale qu'au point de vue de l'éducation démocratique; souvent, dans nos publications, nous avons précisé les bases, et, dans nos assemblées, développé le programme d'un large nationalisme; nous avons professé plus spécialement la nécessité d'une marche *parallèle* de notre société vers le régime de l'autonomie locale, de l'autonomie familiale et de l'autonomie professionnelle...

« Il faudrait, pour refaire la France, refaire la province et la commune.

La Province. — Pourquoi, demande M. Pagès, ne pas commencer par relier entre eux trois, quatre, cinq départements de même esprit et d'origine commune, ne pas donner à ce groupement une vie propre au point de vue agricole, financier, industriel, scientifique, artistique, littéraire et même, jusqu'à un certain point, en ce qui concerne l'administration de la justice?

Ces divers services concentrés au chef-lieu de la Région et lui communiquant une animation intellectuelle et sociale très profitables à l'éducation populaire, seraient confiés, non point à des fonctionnaires de l'Etat, mais aux pouvoirs locaux, aux « représentants naturels » de la province, à ceux qui sont désignés, comme dit Taine, « par une disposition énergique et persistante de l'esprit et du cœur des habitants ». On s'empresserait, d'ailleurs, d'attribuer à ces élus la responsabilité de leurs actes conformément au droit commun.

L'Etat serait représenté dans la Région par un préfet qui, au nom du pouvoir central, assurerait le fonctionnement des grands services publics, veillerait à l'exécution des lois et jugements, contrôlerait le recrutement militaire... Il laisserait leur complète autonomie à la famille, aux associations professionnelles, à l'assemblée communale et au conseil régional. »

Ce généreux programme se terminait par un appel à « tous les citoyens honnêtes, libéraux, réfléchis, vraiment soucieux de l'avenir national ». « Tous, insiste M. Pagès, doivent aujourd'hui laisser de côté les inimitiés personnelles et les mesquines querelles de quartier ou de parti, pour déterminer

ensemble un puissant mouvement dans le sens de l'autonomie de la Commune et de la Région. »

« Pour nous, déclarait-il en terminant, nous tenons à offrir nos cœurs et nos bras à l'œuvre éminemment française de reconstruction de la libre cité. »

Trente ans ont passé depuis que, jeune président de l'Union Régionale du Midi, M. Pagès a exprimé ce magnifique idéal. Ses convictions n'ont point varié. Avec le Parti démocrate populaire, dont il est un des membres éminents, il s'affirme toujours partisan d'un « régionalisme intelligent et hardi ». Il a seulement, comme tous les Français loyaux, répudié le vocabulaire autonomiste couramment employé naguère par tous les partis et que des séparatistes honteux ont, de nos jours, galvaudé.

AU CAMP SOCIALISTE AVEC PAUL-BONCOUR « LA TÂCHE ESSENTIELLE DE L'HEURE PRÉSENTE »

Un article retentissant fut celui que M. Paul-Boncour, alors socialiste unifié, publia dans la Renaissance Latine du 15 juillet 1903.

« Ceux qui se plaisent, écrivait-il déjà, à discerner dans les agitations des jeunes hommes la politique de demain sont frappés, depuis quelque temps, par un mot qui revient souvent sur les lèvres de quelques-uns d'entre eux, chaque jour plus nombreux: le *régionalisme*. »

Vous entendez bien, poursuit-il, que « ce mot nouveau désigne le plus souvent une renaissance incontestable des idées décentralistes et fédéralistes ».

Notons, en passant, que le fédéralisme de Boncour eut l'incroyable chance de se voir décerner un brevet d'orthodoxie patriotique par M. Cautru, rapporteur, en 1928, du projet de loi mort-né sur les menées séparatistes, et passons, sans plus tarder, à l'exposé de ses conceptions.

« Ce qui est certain, pose-t-il en principe, c'est qu'à l'heure actuelle nous souffrons d'un excès de centralisation, c'est que la tâche d'aujourd'hui est d'organisation plus que de combat,

et que l'organisation d'une démocratie ne sortira jamais de la dictature d'un homme ou d'une collectivité, d'un monarque ou d'un parlement, d'un chef ou d'un parti, mais bien de l'évolution spontanée de groupements sociaux ayant recouvré la plénitude de leur autonomie.

« La centralisation comprime ces autonomies, entrave cette évolution, il faut la briser. Voilà pourquoi nous sommes *décentralisateurs*. »

« Une unité nationale vivante ne peut exister maintenant que si elle exprime la riche diversité des besoins, des intérêts, des formes de propriété, des modes d'exploitation, des idées, des sentiments qui se partagent la société moderne. Pour cela, il faut que chaque groupement naturel, historique ou contractuel puisse faire respecter ses libertés collectives et que l'individu dans le groupe et le groupe dans l'Etat n'abdiquent de leur autonomie que ce qu'ils en jugent nécessaire pour la défense de leurs intérêts communs. Voilà pourquoi nous sommes *fédéralistes*. »

Sur le caractère économique et social de la réforme dont M. Paul-Boncour se fait ainsi le champion déterminé, l'Adsao aura maintes occasions de revenir. Bornons-nous, aujourd'hui, à enregistrer cette adhésion de notre éminent compatriote à la cause des libertés régionales. On sait qu'il a quitté le parti socialiste unifié et qu'il figure au premier rang des hommes d'Etat qui, suivant le jeu des élections, peuvent être appelés à diriger le pays.

Si M. Boncour réalise son ambition, espérons qu'il se souviendra d'avoir proclamé que la réforme régionaliste « est la tâche essentielle de l'heure présente ».

EN LISANT CLEMENCEAU
UN TÉMOIGNAGE « RADICAL »

L'homme d'Etat dont la statue va bientôt honorer Paris n'est pas de ceux qu'on ait besoin de présenter. Saluons sa mémoire. Et puisqu'il a gouverné la France, demandons-lui son opinion sur la Constitution qui la régit pour son malheur.

Dès 1903, il écrivait dans l'Aurore :

« ...Je suis l'ennemi féroce de la Constitution de l'an VIII... Non seulement je tiens ferme pour la décentralisation, mais encore mon idéal de gouvernement est le fédéralisme... »

« L'ancienne division provinciale, qui était le produit de l'Histoire, fut détruite par la Révolution dans un moment de colère, pour briser les résistances coalisées des vieilles choses à l'ordre nouveau. Il se trouva que, pour hâter la réalisation de leur système d'affranchissement autoritaire, les Jacobins... aboutirent surtout à forger les instruments du despotisme napoléonien. Cependant, les institutions de 1793 furent d'un libéralisme notable en comparaison de celles de l'an VIII. Depuis cette époque, nous avons proclamé la République, mais nous ne l'avons pas faite... »

« Je professe qu'il faut en finir avec la centralisation napoléonienne tombée aux mains d'un Etat anonyme de ronds-de-cuir où la routine tue toute initiative et toute responsabilité. »

Dans la *Dépêche* du 8 avril 1904, Clemenceau reprenait le même thème :

« La conception d'une République démocratique, écrivait-il, comportant une organisation déterminée de l'Etat, implique fatalement une organisation correspondante de la province et de la commune, qui repose sur les mêmes principes de droit que la société nationale elle-même... A mesure que se fortifiera chez nous la vie provinciale et communale — source de force pour le pays — à mesure que se développera l'initiative individuelle, les pouvoirs politiques seront mis en demeure d'agrandir le champ des pouvoirs locaux et de laisser progressivement chaque région pourvoir à la gestion des intérêts régionaux, comme la nation, dans son ensemble, règle souverainement tout ce qui est du domaine des intérêts nationaux. La République, ayant pour principe organique le droit dans la liberté, ne comporte pas d'autre solution du problème. »

Jamais le programme essentiel de l'Adsao n'a été plus nettement défini.

Existerait-il un républicain qui craignît de commettre un geste « réactionnaire » en y souscrivant après Clemenceau ?

CHEZ LES RÉPUBLICAINS « MODÉRÉS »
 QUE DIT M. TARDIEU ?
 « CE QUI EST RÉGIONAL A LA RÉGION ! »

Invocerais-je le témoignage de M. Doumer, président de la République; de M. Ribot, ancien président du Conseil; de M. Bérard, ancien garde des Sceaux; de M. F. Poncet, ambassadeur de la France à Berlin? J'ai hésité. Je citerai M. Tardieu. Il est au pouvoir. Il a l'audience du pays. Que pense-t-il de la grande réforme régionaliste?

Après avoir rappelé (*Temps* du 28 juillet 1903) que cette réforme, inscrite en 1869 au programme républicain de Nancy, a été « l'une des promesses de la République naissante — la plus séduisante et peut-être la plus nécessaire », M. Tardieu estime que « la région est, en effet, la cellule géographique et morale à laquelle il est logique de restituer sa part légitime d'autonomie ».

Il ajoute: « La formule bien connue: « Ce qui est national à la nation, ce qui est régional à la région, ce qui est communal à la commune », a été reprise pendant trente ans par les programmes radicaux... »

Je ne le suivrai pas dans le développement de sa pensée. Il éclate en sarcasmes contre le parti radical-socialiste, coupable à ses yeux d'avoir, maître de la République, abandonné sur ce point la tradition républicaine.

Mais voici M. Tardieu, à son tour, maître du pouvoir. Va-t-il, suivant son expression, « rendre à la République sa beauté primitive, celle qu'elle avait sous l'Empire? » Va-t-il donner à la France « le régime de souple et courtoise autonomie » que naguère il jugeait « séduisant et nécessaire »?

P. MANAC'H.

Librairie LE JAN

27, Rue de Siam = BREST

Tous les livres français et bretons
 Fournitures pour Ecoles et Bureaux

A UN CANDIDAT DÉPUTÉ

Monsieur et cher compatriote,

Je vous admire et je vous plains.

Si vous me faites l'honneur de me lire, vous croirez, je l'espère, à la sincérité de ce double sentiment.

Candidat, vous m'apparaissez, à l'heure qu'il est, peinant à rédiger un programme, une profession de foi, un discours que vous jetterez sous la dent du public électoral — ce fauve, aurait dit V. Hugo. Quels sont les besoins, les ambitions, les désirs, les caprices peut-être de votre circonscription en général et de telle catégorie d'électeurs en particulier? Je vous vois scrutant de votre regard le plus aigu les plis et replis de votre territoire — effrayé d'y voir surgir des intérêts opposés, des revendications contradictoires... que vous devrez pourtant, sous peine d'échec, vous évertuer à satisfaire! Allez-vous en recevoir des délégations de Lîgues, de Syndicats, de Sociétés diverses! Allez-vous en essayer des réclamations, des mises en demeure, des menaces!

Et ce n'est rien, vous le savez.

Élu, les mêmes persécutions vous pousseront l'épée aux reins. Et de nouveaux maîtres — vos électeurs — viendront individuellement vous adresser leurs suppliques, vous notifier leurs volontés...

Vous rappelez-vous les tribulations de Jérôme Patureau devenu député? Au soir de votre triomphe, relisez-les: elles vous présenteront l'envers de votre insigne officiel.

— J'ai admiré, monsieur le député, les bottines que vous portiez quand vous êtes venu chez nous: ça ne vous dérangerait-il pas de m'en commander une semblable chez votre bottier parisien? Ci-inclus ma pointure.

*P. S. — Le chapeau de Madame Patureau a ébloui notre population — la mienne (de femme) en particulier. La vôtre, si parfaitement aimable, acceptera bien de faire expédier le même (de chapeau) à celle d'un citoyen qui se glorifie de signer:
 Votre électeur pour la vie.*

Des épîtres de cette nature ne sont-elles pas bonnes à méditer?

Je reconnais que Jérôme poussait un peu loin la serviabilité et je suis prêt à proclamer que la race des députés serviles s'est éteinte avec lui.

Il n'empêche que, si les qualificatifs de galérien, de forçat et même de valet dont il se gratifie humblement, ne vont pas sans quelque outrance, le terme de « commissionnaire » désigne, hélas! l'une et non la moins absorbante de vos fonctions. Je n'ai mis qu'une fois les pieds au ministère de la Guerre. Je n'attendis pas moins d'une heure mon tour de réception. Il y avait deux heures qu'un vénérable sénateur du Finistère attendait le sien. Et il voulut bien m'avouer que sa démarche n'avait qu'un rapport très lointain avec la défense nationale. Grandeur et misère!

Comment sortir de celle-ci pour s'installer dans la première? Comment échapper aux servitudes et aux contradictions que j'ai pris la liberté de vous remettre en mémoire?

Ne me traitez pas de charlatan si je dis qu'il n'y a qu'un remède, un seul et unique à cette misère de votre condition: faites-vous régionaliste si vous ne l'êtes déjà; durant votre campagne électorale, soutenez de toute la vigueur de votre éloquence la grande revendication que nous vous soumettons dans le présent numéro; et, une fois député, plantez votre drapeau sur les ruines d'un régime qui vous abaisse en vous discréditant.

Quand nous aurons, à Rennes, une assemblée où tous les intérêts bretons seront représentés par catégories, une assemblée habilitée pour régler toutes les affaires de la Bretagne, alors et alors seulement vous serez délivré du flot des quémandeurs (individus et sociétés) qui commencent de vous assaillir. Membre du Parlement national, vous représenterez la nation. Vous planerez très haut au-dessus des communes, des cantons et des arrondissements, très haut au-dessus des clochers afin de pouvoir, d'un large regard, embrasser les grands intérêts nationaux qui, seuls, ressortissent à votre compétence et vous donneront sans doute assez de tablature.

Veillez, Monsieur le Candidat, croire à toute l'admiration que m'inspire votre courage civique et à ma cordiale pitié pour les législateurs que notre régime de centralisation a condamnés à tout faire, c'est-à-dire à ne rien faire (1) ».

BRUG-ABÉ.

SUR LA TOMBE DE BRIAND

L'Adso, exposant récemment les bases de sa doctrine, écrivait: « Aime et sers avant tout les hommes de ta Race, tes compatriotes, fils de Celtes comme toi, et la terre qui les porte: la Bretagne, ta première patrie. Aime et sers le grand pays auquel, depuis quatre siècles, s'est attaché le tien: la France et tes concitoyens les Français... La Bretagne plus prospère fera la France plus opulente et les progrès de la France serviront la civilisation humaine. »

L'illustre Breton qui vient de mourir a défendu ce grand idéal.

Parlant à la Chambre de la nécessité d'une réorganisation régionale, il déclarait à ses collègues: « Vous seriez effrayé si je vous disais jusqu'où je voudrais pousser cette réforme. »

M. le Premier-Président de la Cour d'Appel de Rennes avait donc le droit de dire:

« Le grand mort d'hier appartenait à la Bretagne, autant qu'à la France et à l'Humanité. La petite Patrie, la Grande Patrie, autant d'étapes vers l'idéale réconciliation des peuples!

« Puis, nous sommes des serviteurs de la Justice. Nous ne pouvons oublier que ce qu'il a rêvé — mieux, ce qu'il a voulu — c'est la solution par la Justice de tous les conflits, ceux qui, comme naguère les conflits privés, ne se résolvent encore que par la violence et par la force.

« Notre voix est bien faible, dans le concert des voix; nous nous devons pourtant à nous-mêmes, qu'elle ne restât pas muette. »

L'Adso s'associe à cet hommage où il trouve l'exacte expression de ses propres sentiments.

(1) Lucien Romier.

AR GEFELERIEN VIHAN

I

— Yeotennig, yeotennig vihan,
Te zo atao dihoan-dihoan :
Daoust e kav d'it 'hellfes bezan
Talvoudus en douar bras-man ?
— Ya laouen, 'mei, 'vitan bout bras.
M'hen lakay kaer, m'hen lakay glas!
— Penaus 'oufes-te hen ober,
Te ken bihan ha ken dister ?
— Bihan ha dister ec'h on-me,
'Met pa zo kals 'veldon ive
Hon mantel vris 'n em astenno
War barkeier ha menezio.

II

— Takennig, takennig dour-gliz,
Te zo kouezan, kouezan diskwiz :
Daoust e kav d'it 'hellfes bezan
Talvoudus en douar bras-man ?
— Ya laouen, 'mei, goall-dalvoudus
D'her boeta, d'hen lakat strujus !
— Penaus 'oufes-te hen ober,
Te ken bihan ha ken dister ?
— Bihan ha dister ec'h on-me,
'Met pa zo kals 'veldon ive
Ni 'c'hlebio abuih ar prajou,
Ha ' dorro sec'hed ar bleuniou! —

III

— Bugelig, bugelig ru-ben,
'Zo bevan, bevan dianken,
Daoust e kav d'it 'hellfes bezan
Talvoudus en douar bras-man ?
— Ya laouen, 'mezan, pa hon bet
Evit-se gant Doue krouet.
— Petra 'c'houfes-te da ober,
Te ken bihan ha ken dister ?
— Bihan ha dister ec'h on-me,
'Met mar zo kals 'veldon ive
Me fell d'in, kent ma vimp deut koz,
'Ve an douar eur baradoz ! —

BRETONS... ACHETEZ BRETON
"HO TY"

5 et 7, rue Jean Jaurès — BREST
est et doit rester
votre maison d'ameublement et literie

LES PETITS ASSOCIÉS

(Imité de l'anglais)

I

— Petite herbe, petit brin d'herbe, tu es toujours à pousser, à pousser : est-ce que tu crois que tu pourrais être utile en cette grande terre ?
— Oui, certes, dit-elle; quoiqu'elle soit grande, je la rendrai belle. je la rendrai verte ! — Comment saurais-tu le faire, toi si petite et si chétive ?
— Je suis petite et chétive; mais puisqu'il y en a beaucoup comme moi, notre manteau diapré s'étendra sur les champs* et les montagnes. —

II

— Petite goutte, petite goutte de rosée, tu es à tomber, à tomber sans relâche; est-ce que tu crois que tu pourrais être utile en cette grande terre ?
— Oui, certes, dit-elle, fort utile pour la nourrir et la rendre fertile ! — Comment saurais-tu le faire, toi si petite et si chétive ?
— Je suis petite et chétive; mais puisqu'il y en a beaucoup comme moi, nous mouillerons abondamment les prairies, et nous étancherons la soif des fleurs. —

III

— Petit enfant, petit enfant rose qui es à vivre, à vivre sans souci, est-ce que tu crois que tu pourrais être utile en cette grande terre ?
— Oui, certes, dit-il, puisque Dieu m'a créé pour cela. — Comment saurais-tu le faire, toi si petit et si chétif ?
— Je suis petit et chétif; mais, s'il y en a beaucoup comme moi, je veux, avant que nous soyons vieux, que la terre soit un paradis ! —

La France a constaté qu'en politique extérieure, « chacun pour soi », aujourd'hui plus que jamais, signifie: « misère pour tous ».

Elle a compris le mot de Proud'hon qui disait, il y aura bientôt cent ans, que le vingtième siècle serait l'ère des fédérations, ou que le monde recommencerait un purgatoire de mille ans.

E. PEZET

(Discours à la Chambre, 24 nov. 1931.)

OU VA L'IRLANDE ?

Nul peuple au monde n'est plus cher aux Bretons que le peuple irlandais. L'un et l'autre ont poussé sur le vieux tronc celtique et la même sève alimente leur vie. Aussi est-ce avec passion que nous suivons, à l'Adsaio, l'effort d'émancipation et de redressement entrepris par nos frères de race.

Un événement s'est produit qui peut modifier profondément l'avenir de l'Irlande : M. Aymon de Valera est sorti vainqueur d'une récente bataille électorale. Par une majorité de 81 voix contre 68, il a été élu président du Conseil exécutif de l'Etat libre et le gouverneur général, qui représente à Dublin le pouvoir britannique, a sanctionné ce choix.

Quelle sera, vis-à-vis des partis, la position du nouveau président ? Elle est déterminée, écrit M. Royère, par les déclarations faites au Parlement d'Irlande par différents orateurs.

M. Cosgrave, l'ancien président, apportera son concours au nouveau gouvernement, à condition que celui-ci respecte la Constitution du pays.

M. J. Dillon, indépendant, a insisté sur le fait que le peuple irlandais tient à la paix intérieure et extérieure. Il a dit à M. de Valera : « Je vous combattrai de toutes mes forces si vous conduisez l'Irlande à une guerre économique ou à un conflit armé. »

D'autre part, les sept membres du Labour Party, qui contribuent à former la majorité, ont annoncé que leur appui serait conditionnel.

Il ne faut pas oublier, du reste, que l'ensemble national des voix accordées au parti modéré de M. Cosgrave « a dépassé le total des suffrages obtenus par les républicains » extrémistes.

Enfin, l'enjeu principal de la lutte électorale était, avant tout, le problème économique.

M. de Valera n'est pas le personnage emporté, irréfléchi que quelques-uns de nos compatriotes se sont plu à dépeindre. Il saura donc tenir compte des réalités qui s'imposent à son attention. Aussi s'est-il déclaré bien résolu à ne pas rompre

avec l'Angleterre. Tout l'avenir économique de l'Irlande dépend de ses relations avec sa voisine.

JACQUES MEUDEC.

UN CELTE

De Valera, Héros de la Liberté

L'existence de M. de Valera constitue la plus étonnante « vie romancée » que l'on puisse imaginer. Pour ses compatriotes, il fait figure de héros national.

Depuis bientôt vingt années, il est l'âme de la résistance contre la nation qui fut, si longtemps, la puissance dominante qui a dépossédé l'Irlande, la puissance qui, là-bas, est vouée à l'exécration.

Catholique fervent, M. de Valera, tout jeune, a souffert dans ses croyances opprimées par la luthérienne Grande-Bretagne; Irlandais farouche, il a souffert de la mainmise britannique sur les terres de ses ancêtres. Tout jeune, il a fait le serment de combattre jusqu'à la mort l'ennemie héréditaire. Et il a tenu parole.

On connaît la lutte effroyable que ses amis et lui, il y a plus de vingt ans, ont menée à travers l'île. Vingt fois sa tête fut mise à prix. A maintes reprises, il connut la prison. Il ne céda jamais; il ne plia jamais. D'année en année, il augmenta, au milieu des pires dangers, sa propagande antibritannique.

Pendant plus de six longues années, l'Irlande fut un véritable champ de bataille. Dublin fut bombardée et incendiée partiellement. Des villages furent détruits. Les révolutionnaires irlandais, les « sinnfeiners », multiplièrent leurs attaques, leurs coups de main, laissant sans un moment de répit les forces anglaises qui étaient envoyées en renforts pour essayer de mater la révolution. Des actes d'héroïsme inouï se produisirent. C'était le moment où les républicains captifs dans les geôles anglaises faisaient, avec un courage surhumain, cette grève de la faim qui devait les conduire au tombeau,

tandis qu'agenouillée aux portes des prisons, la foule irlandaise récitait les prières des morts.

Lancés à la poursuite de M. de Valera, les soldats britanniques perdaient vite sa trace. Ils ne purent même pas l'empêcher de gagner l'Amérique, où il allait quêter pour la continuation de la lutte. Enfin, Londres s'avoua vaincue. La paix fut signée. Elle reconnaissait l'indépendance du nouvel Etat irlandais, qui devenait une sorte de Dominion, en ce sens que, bien que maître de ses destinées, il n'en restait pas moins attaché à la couronne.

M. de Valera ne voulut jamais signer un tel acte qu'il considérait comme une capitulation. De nouveau s'alluma la guerre civile. Les républicains ne se battaient plus contre l'Anglais, mais ils s'entredéchirèrent. La lutte fut atroce. Cependant l'Irlande, saignée à blanc, avait besoin de repos. Aux élections pour le Dail, elle se rangea derrière les signataires du traité de Londres.

M. de Valera changea de tactique. Chef de l'opposition parlementaire, il lutta pendant près de dix ans. Aujourd'hui, il sort vainqueur de la bataille électorale. Porté au pouvoir, va-t-il appliquer dans toute sa rigueur son programme? L'Irlande libre, l'Irlande séparée à tout jamais de la Grande-Bretagne, l'Irlande sans relation aucune avec la couronne?

L'idée en marche

« Il n'y a qu'une réforme électorale réelle et sérieuse : la R. P. sans panachage, jouant dans un large cadre régional, et proportionnelle au chiffre de la population. Le reste ne vaut pas qu'on se chicane pour si peu. »

Manchette du « Matin » (N° du 8 mars 1932).

POUR LA PAIX

Dans un meeting pour la Paix, à Saint-Pol-de-Léon, M. J. Serre a rendu hommage à la Bretagne, « terre du courage, des traditions, de la paix ». — « La Bretagne, a dit M. Trémintin, a trop saigné pour ne pas écarter à jamais le spectre de la guerre. »

La vie active de l'« Adsao »

AU CONSEIL FÉDÉRAL

JUSTICE

Quelques membres du Conseil fédéral de l'Adsao se sont réunis, samedi 12 mars, pour entendre un exposé que M. Bodénès, président du Syndicat des transporteurs de Brest, voulait bien leur faire touchant un grave problème d'intérêt breton.

Il s'agit, on le devine, des revendications récemment formulées dans la presse par les représentants des transporteurs privés qui se voient concurrencer, dans des conditions singulières, par la compagnie des chemins de fer départementaux et par sa succursale justement fameuse, la S.A.T.O.S.

On se souvient de l'attitude étrange observée par certains élus lorsqu'en mai dernier M. Bodénès et un membre de l'Adsao allèrent au Conseil général soutenir, avec la cause des transporteurs, celle des contribuables du département.

On se rappelle comment, en l'espace d'une nuit — nuit funeste — la majorité du Conseil se déjugea et fit à la pauvre compagnie des chemins de fer le royal cadeau — nous disons : cadeau — de deux millions et quelques milliers de francs.

Or, écrasés par une concurrence facilement victorieuse, grâce à ces millions, nombre de transporteurs bretons sont menacés dans leurs moyens d'existence; ils sont sacrifiés au profit de grands industriels et financiers étrangers à la Bretagne.

Le Conseil général, se considérant lié par un vote vis-à-vis de ces heureux profiteurs des deniers bretons, les victimes de ses libéralités n'ont plus qu'un seul recours : l'opinion.

Après avoir entendu l'exposé solidement documenté de M. Bodénès et présenté, par la bouche de MM. Gourvès, Bergot et Madec, certaines objections d'ordre pratique, le Conseil fédéral de l'Adsao a décidé de faire cause commune, en dehors de toute préoccupation politique, avec les transporteurs bretons et de mettre à leur service sa force de propagande.

Dès après les fêtes de Pâques, des réunions publiques seront organisées notamment à Lannilis, à Plouguerneau et au Faou. Ailleurs, sans doute.

La presse fera connaître au public les dates et heures de ces réunions.

PROPAGANDE

Poursuivant méthodiquement sa propagande dans le Léon, en attendant d'aborder la Cornouaille, l'ADSAO organise une série de réunions publiques qui se tiendront:

A Plouzané, Locmaria-Plouzané et Le Conquet, le lundi 28 mars.

— Guilers, Ploumoguer et Porspoder, le dimanche 3 avril.

— Lanrivouaré, Brèlès et Porspoder, le 10 avril.

— Guipronvel, Tréouergat et Plourin, le 17 avril.

Les réunions en faveur des Transporteurs bretons commenceront le 25 avril et se poursuivront les dimanches suivants.

Prière de consulter les quotidiens de Bretagne pour être fixés sur les lieux, dates et heures exactes de ces réunions.

LA REUNION DU FOLGOAT

L'« Adsao » et les Intérêts Bretons

« Un temps à ne pas mettre les chiens dehors! » Les routes sont désertes. Sur la place du bourg, quelques femmes passent, pressées de se mettre à l'abri de la bise glaciale. Les hommes se rassemblent dans la salle de M. Le Got, où les attendent les délégués de l'Adsao, MM. Pellé, Madec et Gourmelon. Sous la présidence de M. Léon Colin, qu'assistent MM. G. Grall et Léost, conseiller municipal, la séance est ouverte. Sur les visages, une expression de curiosité. L'Adsao est jeune et à peu près inconnu ici. Qu'est-ce que l'Adsao? On est venu écouter deux orateurs de renom. Pour le reste, on verra bien, n'est-ce pas?

Mais à peine M. Pellé, de sa voix chaude et grave, a-t-il, en quelques phrases, défini le programme de la Fédération, et affirmé son ardente résolution de le réaliser, que l'indifférence fond comme glace au soleil.

Le discours de M. Pellé

La condition imméritée des Bretons

La parole de l'orateur est simple, directe, familière: celle d'un homme qui sait parler au peuple.

L'Adsao, dit-il, manquait à la Bretagne: nulle autre Association, en effet, ne s'occupe de grouper tous les Bretons, sans distinction de parti, ni de défendre pratiquement les intérêts communs à nos compatriotes. Ils ont pourtant besoin de protection, ces intérêts. En veut-on des preuves?

On peut dire que, dès le sein de sa mère, le petit Breton est puni d'être Breton. Une femme en couches sollicite-t-elle une allocation? Sa demande est soumise à une enquête et il appartient à M. le Préfet de se prononcer pour ou contre l'adoption. Or, chez nous, 14 0/0 des demandes obtiennent satisfaction, quand le Midi atteint 76 0/0. L'an dernier, au cours de la discussion du budget, M. de Kérouartz, député des Côtes-du-Nord, dénonçait avec vigueur cette injuste manie de faire « des économies sur les pauvres » — sur les pauvres de Bretagne. Un préfet breton agirait-il de la sorte?

M. Léon Colin (père de 14 enfants vivants). — Il en va de même pour les allocations aux familles nombreuses. Mon dossier a dû faire deux fois le voyage de Paris!

Une voix. — Nous réclamons l'égalité. (Applaudissements.)

M. Pellé. — Nous pourrions aller plus loin et réclamer un traitement en rapport avec nos sacrifices en hommes et en argent. (Vifs applaudissements.)

Nos vieillards, nos infirmes et nos incurables ne sont pas mieux partagés, démontre l'orateur.

M. Madec. — Le témoignage que vous venez d'entendre prendra à vos yeux toute sa valeur quand vous saurez que M. Pellé est membre de la Commission départementale et, par conséquent, bien placé pour voir ce qui se passe. J'ajouterai un chiffre à ceux qu'il a cités. M. L'Hévéder, député du Morbihan, a démontré à la Chambre, qu'en Bretagne, la proportion des allocations accordées aux familles nécessiteuses des jeunes gens sous les drapeaux varie de 18 à 30 0/0, quand elle dépasse 80 dans certains départements du Midi, et atteint jusqu'à 88 0/0 dans le département des Bouches-du-Rhône. Avec M. L'Hévéder, nous demandons pourquoi cette inégalité?...

On devine la stupéfaction de l'auditoire.

M. Pellé insiste: s'agit-il de secours à distribuer aux victimes de sinistres? Le Parlement votera un milliard cent millions aux victimes de Lyon et se croira généreux en accordant huit millions aux veuves et aux orphelins que l'atroce tempête de 1930 a faites en Bretagne!

Mêmes inégalités dans l'octroi des récompenses nationales. Onze croix de la Légion d'honneur seront décernées, par un vote du Sénat, aux sauveteurs qui se distinguèrent parmi les tempêtes de la Garonne. Aux marins, aux pilotes bretons qui affrontent celles de l'Océan, pour sauver des vies humaines et des navires en perdition, on marchandera les croix du Mérite maritime!

— « Disons la vérité, écrit à ce sujet M. Bellanger, député de Vitré, le Breton ne crie pas. Ce fut son tort hier; mais la leçon doit être retenue. »

La leçon, s'écrie M. Pellé, la leçon qui sort de ces faits et de beaucoup d'autres analogues, l'Adsao l'a tirée: pour se faire respecter, il faut être forts, il faut être nombreux. Après nos camarades de

Bohars, de Gouesnou, de Plouvien, de Plouider, de Saint-Renan, de Lesneven, de Ploudaniel, de Plabennec, de Guipavas, du Drenec et de plusieurs autres communes, venez à l'Adsa; ensemble, créons enfin la grande force populaire qui fera la Bretagne nouvelle...

Les applaudissements crépitaient. L'auditoire est gagné. Les trois quarts des assistants, sur l'invitation de l'éloquent orateur, se procurent la Revue qui leur permettra de mieux connaître la Fédération.

Le discours de M. Madec

Une organisation de défense et de progrès

M. Madec va d'ailleurs développer quelques points importants de la doctrine et du programme de l'Adsa. Les Bretons, affirme-t-il, sont un peuple majeur et ils ont à défendre un ensemble d'intérêts qui leur sont propres.

Nous sommes un peuple majeur

Pendant dix siècles, les Bretons ont vécu libres dans leurs frontières naturelles et dirigé, seuls, les affaires de leur patrie.

Lorsqu'en 1532, cédant à des nécessités politiques et militaires, ils entrèrent dans la communauté française, ce ne fut pas sans réserver expressément et par un traité leur droit de s'administrer eux-mêmes, de voter leur budget, de nommer leurs fonctionnaires, etc. Et, chaque fois que le gouvernement central s'est permis de le contester ou de l'amoindrir, les Bretons lui ont opposé l'inflexible protestation de leur Parlement et de leurs Etats provinciaux, parfois même les armes et le sang d'un peuple résolu à mourir plutôt que de sacrifier ses libertés.

On sait par quel coup de force et de surprise la Révolution confisqua ces libertés et coupa notre province en morceaux. Comme les autres Français, les Bretons durent subir l'expérience du régime de centralisation perfectionné par Napoléon et pratiqué jusqu'à nos jours, au mépris de leurs principes, par les gouvernements les plus républicains.

Même sous le joug unitaire, les vertus de la Race ont fleuri. Sa fécondité en fait pour la France une réserve de vie. Le travail tenace et intelligent de ses fils a placé la Bretagne au premier rang de la production agricole et maritime. Son héroïsme sur les champs de bataille a soulevé l'admiration du monde.

Oui, vraiment, peuple libre et peuple majeur, peuple de citoyens. Or, par un singulier illogisme, la Constitution républicaine, qui les admet à participer à la direction des affaires de la nation, leur refuse le pouvoir de gérer les affaires régionales, d'administrer les intérêts qui leur sont communs.

Nous avons des intérêts communs

C'est la nature qui l'a voulu.
Regardez notre sol, étudiez notre climat.

La géologie enseigne que le massif armoricain, si nettement distinct des bassins voisins de la Seine et de la Haute-Loire, a émergé le premier de l'Océan. Il est resté le pays de la mer, l'Armorique (ar mor). La mer lui fait une ceinture de frontières naturelles qui mesure 1.400 kilomètres. C'est de la mer qu'il tient son climat particulier: le climat armoricain.

Etudiez la production bretonne. Elle est conditionnée par le sol et par le climat.

Le long de nos côtes prospère et s'étend la culture maraîchère. Qui ne connaît et n'apprécie les artichauts, les choux-fleurs, les oignons de Roscoff et de Plouescat, les fraises de Plougastel, les petits pois de Douarnenez et de Pont-l'Abbé, les champignons du Morbihan, les pommes de terre de toute la presqu'île? La pomme des pommiers bretons est sans rivale, et sans rival notre cidre national: « Tout ceci, écrit M. Mocaër, donne à l'Agriculture bretonne une physionomie qui lui est propre. »

Au point de vue de l'élevage, même originalité: « Le cheval breton, sobre et très résistant, la vache bretonne, petite, peu difficile à nourrir et excellente laitière, sont des races animales bien spéciales à notre pays. » Ajoutez-y la pêche et l'industrie des conserves qui font vivre des milliers de familles bretonnes, ajoutez-y toutes les richesses exploitables de notre sous-sol: plomb, tourbe, granit, ardoises, kaolin, etc., vous aurez un bref, mais suffisant aperçu de la production originale de notre presqu'île, vous aurez établi du même coup qu'à côté des intérêts communs aux Français de toutes les provinces, il existe un ensemble d'intérêts propres à la Bretagne et aux Bretons.

Qui les défendra?

Ces intérêts spécifiquement bretons, qui les connaît, qui s'y attache, qui les défendra mieux que nous-mêmes?

— Nos préfets et nos sous-préfets? N'étant jamais chez nous « posés que comme l'oiseau sur nos toits », ne peuvent assurer à leur administration la continuité nécessaire.

— Nos Conseils généraux et d'arrondissement? Nous nous inclinons devant la compétence et le dévouement de beaucoup de nos élus, mais la loi ne leur laisse guère que des pouvoirs de délibération; elle limite ridiculement leurs ressources; elle ne les réunit que deux fois par an pour trois ou quatre jours, trois ou quatre heures! Et, de plus, une foule de questions se posent dont la solution, ne nous lassons pas de le répéter, réclamerait le concours de tous les représentants de la Bretagne. Une loi de 1929 les autorise bien à s'entendre avec les élus des départements voisins et même de toute la Bretagne pour s'occuper des intérêts de la Région. Ainsi groupés en Syndicat interdépartemental, les délégués de nos Conseils généraux rendraient d'incontestables services. Mais si elle permet aux Conseils généraux syndiqués d'embrasser de plus vastes affaires et d'additionner leurs ressources,

cette loi n'augmente pas leurs pouvoirs de décision, elle les maintient dans une étroite dépendance vis-à-vis des préfets. Aussi l'Adsaò n'y voit-il qu'un premier pas, bien timide encore, vers une représentation officielle et permanente de la Bretagne.

A défaut de nos préfets et de nos Conseils généraux, pouvons-nous compter sur nos parlementaires pour servir efficacement les intérêts bretons? Ils sont, en droit, les représentants de la Nation et, comme tels, devraient principalement, sinon exclusivement, donner leurs soins aux affaires de la Nation. En fait, ils réservent le meilleur de leur amour et de leur activité à la circonscription qui les élit. On ne les voit guère, comme par exemple les députés du Midi, se concerter pour défendre le patrimoine économique et moral de la Bretagne. Et puis, perdus, noyés dans l'infinie multitude des questions locales, nationales et internationales que le régime les condamne à débrouiller, peut-on décemment leur demander d'y ajouter le souci d'une province aussi vaste que la nôtre?

Il nous reste l'amertume de constater que l'ensemble des intérêts bretons n'a de représentants, de défenseurs attirés ni à Paris, ni en Bretagne.

Les Bretons avec l'ADSAO!

Peut-on, après cela, s'étonner que ses traditions soient combattues, sa langue méprisée, sa vie physique mal défendue contre les maladies qui la déciment, ses ports et ses canaux envasés, ses routes mal entretenues, ses voies ferrées insuffisantes et mal orientées, sa production agricole et maritime impuissante à conserver ses débouchés conquis par la production étrangère, plus impuissante encore à s'en créer de nouveaux! Peut-on s'étonner qu'elle ne possède ni à la Chambre, ni au Sénat, une représentation proportionnée au nombre de ses habitants!

Mais il s'agit bien de se plaindre! s'écrie l'orateur. Qui veut la fin veut les moyens. Pour se relever, la Bretagne a besoin d'une association puissante, qui soit un organe de défense et de progrès. C'est la raison d'être de l'Adsaò. Sincèrement dévoué à la patrie commune, armé des libertés que la loi française reconnaît à tous les citoyens, appelé par les vœux d'une foule croissante de Bretons, il organisera la fédération populaire qui brisera le joug d'une centralisation despotique et fera de notre patrie régionale une province libre, florissante et respectée.

Dire que le langage, tout-à-fait nouveau pour la plupart, n'a pas d'abord un peu surpris nos auditeurs du Folgoat, ce serait mentir. Mais à mesure que l'orateur développait son âme avec ses convictions, on voyait leur regard s'éclairer de la satisfaction de leur esprit et les applaudissements partaient d'eux-mêmes, soulignant les conclusions de l'Adsaò.

15.000 TRACTS

Le tract qu'on lira ci-dessous a été tiré à quinze mille exemplaires. Nous en tenons à la disposition de nos sections, de nos correspondants locaux et des militants isolés, la quantité qu'ils jugeront utile de nous demander.

Prière, pourtant, d'observer que ce tract a été spécialement composé en vue de préparer les réunions de l'ADSAO. C'est donc seulement les dimanches précédant de près ces réunions qu'il importe de le faire distribuer.

KENVROIZ,

Ma kavit e za mat an traou e Breiz ;
Ma tennit eus ho chatal, eus frouez ho touar an digoll eus ho poan
hag eus ho tispignou ;
Ma n'eo ket samm an tailhou re bonner evit ho tiskoaz ;
Ma chomit dienkrez 'n'eür welout ar marc'hajou o kloza a bep tu ;
...lézit an delien-baper-man da vont gant en avel... Met,

MICHEROURIEN,

Ma fell d'eoc'h beza skoazellet evit ar gwerza koulz hag evit
ar prena ;
Ma vennit kaout, aman e Breiz, renerien gwiziek ha, du-hont
e Paris, kannadet unanet evit ho skora ;

BRETONED,

Ma kavit ez eo mall ha mall bras difenn yez ha frankizioù ho
Pro, yec'hed hag ene ar Ouenn dilezet en eun doare iskis ;
Ma ouezit ne c'hell ho kwirioù hag oc'h intérêt beza diwallet
nemet gant eun Emgleo nerz ;
Ma komprenit ez eo ret, evit ober an Emgleo-ze, boda, pell diouz
peb emgann politikel, an oll Vretoned a volentez vat ;
Neuze oc'h eus dija eun troad en Adsaò ;
Neuze emaoe'h a galon gant en Emgleo-ze savet evit adsevel ar
Vicher, ar Ouenn, ar Vro ;
Neuze e lennot kelaouenn an Adsaò hag e teout da zelaou preze-
gerien an Adsaò.

L'adresse aux candidats

*L'ordre du jour du Conseil fédéral fixant les revendications électo-
rales de l'ADSAO a été tiré à 100 exemplaires.*

*Sitôt les candidatures officiellement déclarées, nous la communi-
querons à tous les candidats dont nous aurons pu nous procurer
l'adresse.*

Nos amis faciliteraient grandement notre tâche s'ils voulaient bien nous indiquer le domicile de ceux de ces messieurs qui ne seraient pas encore parvenus à la notoriété.
LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL.

COURS DE BRETON PAR CORRESPONDANCE

Poursuivant le cours de ses réalisations, OBER inaugure, à la demande de nombreux amis bretons, une série de leçons pour les débutants.

Pour tous renseignements, écrire à: Kerlann, « Ober », boîte postale 23, Morlaix, en lui faisant connaître leur connaissance en breton.

OBER sollicite, en outre, la collaboration de tous ceux qui pourraient l'aider dans cette œuvre (organisation, correction des devoirs, etc.).

Achat de Bibliothèques

M. RIEFFEL,
Libraire,

47 ter, rue des Saint-Pères, à Paris (6^e), parcourra en automobile, à partir du 4 avril, les départements des Côtes-du-Nord, du Finistère et du Morbihan. Prière aux personnes qui ont des livres à vendre, de le lui écrire.

L'Administrateur-Gérant: A. MÉNEZ.

HERNIE

Chutes de la matrice. — Déplacements des organes
par la Méthode LEROY

Combien nombreux, hélas! sont ceux qui aujourd'hui portent encore de vulgaires bandages PLUS DANGEREUX pour eux que leur propre infirmité.

Et cependant un TRAITEMENT RATIONNEL appliqué par les soins d'un spécialiste a toujours raison de cette infirmité GRAVE ET TROP SOUVENT MORTELLE. La science a fait de tels progrès dans ce sens, que la GUÉRISON DE LA HERNIE n'est plus un vain mot, et devant les résultats obtenus, il devient pour nous un devoir de prévenir nos lecteurs et lectrices atteints de: HERNIES, EFFORTS, DESCENTES, REINS MOBILES, etc., de ne rien entreprendre avant d'avoir fait appel aux conseils éclairés de notre renommé praticien de PARIS, qui vous recevra de 9 heures à 5 heures à:

BREST tous les lundis et dimanches matin, en son cabinet
Ets LEROY, Spécialiste, 19, rue Emile Zola, Brest
Angle place La Tour d'Auvergne. — Téléphone 22-78

BREST - IMP. « DÉPÊCHE »

AMEUBLEMENTS M^{on} P. COELENBIER
43, Rue Emile Zola - BREST
TAPISSERIE — Rayon spécial de Tapis
BOIS FORGÉ — LOCATION

Maison Aug. LÉON (Fondée en 1849)

CH. PONT, SUCC^{re}

Tailleur Civil et Militaire

BREST — 59, Rue de Siam, 59 — BREST

Parents !

Vous êtes soucieux de l'intérêt de vos enfants. Vous voulez donner à votre fils, à votre fille, les connaissances indispensables qui les mettent à l'abri de toute éventualité.

Ne décidez rien sans avoir consulté :

L'ECOLE PIGIER

15 bis, Rue de la Mairie à BREST

L'ECOLE PIGIER enseigne pratiquement la comptabilité, la sténographie, la dactylographie, la correspondance commerciale, le calcul rapide, l'écriture et l'orthographe.

Enseignement individuel. Placement des élèves.

ASSURANCES

Sur la Vie

Contre l'Incendie

Contre les Accidents

R. BATTAS, 50 Rue d'Aiguillon - BREST

Téléphone : 20-43

AUX MONTRES DE BESANÇON

Bagues de fiançailles - Alliances

Cadeaux pour Mariages

Montres des meilleurs fabricants

Dépôtaires des Chronomètres

LIP et OMEGA

PRONOST Frères

7, Rue Jean Jaurès (près la Place de la Liberté)

BREST

P. STÉPHAN

CHARBONS

Rue Amiral Nielly - PORT DE COMMERCE
BREST

Téléph. 22-58

Entreprise Générale de Peinture et Vitrerie

Tout ce qui concerne :

La Miroiterie.

La Décoration.

Le Papier peint.

Laul Quinquij

9, Rue du Château, 9

BREST

Téléphone : 20-96

R. C. Brest 751

Carénage de Navires

BOULARD & CHUPIN QUINCAILLERIE

BREST - 11, Rue Louis Pasteur - BREST

ARTICLES DE MÉNAGE - OUTILS AGRICOLES
PEINTURE - FERS

ENTREPRISES GÉNÉRALES DE DÉMÉNAGEMENTS ET CAMIONNAGE

J. PLOUE - Transports Automobiles - Transit - J. COLLIÈRE

PLOUÉ PÈRE & FILS & LE CALVEZ

S. A. R. L. Capital 500.000 Francs

BREST - 36, Rue de Siam - BREST

R. C. Brest 12.299

Garde-meubles, Entrepôts : 62, Boulevard Gambetta

TELEPHONES

Bureaux : 36, rue de Siam. 20-58
Dépôt Kérinou... 25-10

PRODUITS FÉLIX POTIN

Maison L. VASSEUR

Téléph. 20-24

BREST - 103, rue de Siam, 103 - BREST

SES VINS - SES CAFÉS

Succursales : 22, rue de la Mairie ; 68, rue Jean Jaurès - BREST
& SAINT-PIERRE QUILBIGNON

R. C. 3319

Téléphone 25-24

NOUVEAUTÉS ÉLÉGANTES
COUTURE

A LA

DUCHESSE ANNE

LECOURTIER Sœurs

41, rue de Siam

BREST

Ateliers & Chantiers GOURIO

Port de Commerce - BREST

Constructions, réparations, installations industrielles et navales

CHARPENTAGE - CARÉNAGE - GALFATAGE

Mécanique générale - Constructions métalliques

Forge - Chaudronnerie - Soudure électrique et autogène

MACHINES ET MOTEURS

Matériel pour travaux publics, mines, carrières et travaux sous-marins

BUREAUX :

54, quai de la Douane

ATELIERS ET CHANTIERS :

Face le bassin de radoub

Téléph. 24-86

Adresse télégraphique : GOURIBERT-BREST

R. C. Brest, 942

ENTREPRISE DE PEINTURE

TÉLÉPHONE 22-62

R. C. BREST 7.989

J. RAUB

3, Rue Jean Jaurès - BREST

DROGUERIE, PAPIERS PEINTS, ENCADREMENTS

Librairie LE JAN

27, Rue de Siam - BREST

Tous les LIVRES Français et Bretons
Fournitures pour Ecoles et Bureaux

AMEUBLEMENTS L. LE BIAN

1^{re} firme de MEUBLES & LITERIE de BRETAGNE

Le plus grand choix de MEUBLES
Les plus belles LITERIES et Couvertures
Les plus bas PRIX

HO TY, 5-7, rue Jean Jaurès.
19 à 25, place de la Liberté.
34, place Marcelin Berthelot.

BREST 

Toutes les dernières nouveautés pour :

Souvenirs

Cadeaux de Fêtes

& de Mariages

R. JULIEN

25, Rue de la Mairie

Anciennement 49, rue de Siam

BREST

Téléphone : 1-60

Nombreuses occasions

en

ORFÈVRERIE - ARGENT

BIJOUX - DIAMANTS

Expertises gratuites de :

BIJOUX - ORFÈVRERIE

OBJETS ANCIENS

DOCKS DE L'OUEST

600 Succursales
NANTES - BREST

Ne vendent que

des VINS de Table
supérieurs

Pas de vins ordinaires

EPICERIE - MERCERIE

Timbres-primés sur tous les articles

À qualité égale : Prix inférieur
À prix égal : Qualité supérieure

